

développements miniers dans la République Dominicaine et au Brésil; usines de traitement de la bauxite et de l'aluminium en Jamaïque et en Guyane.

Les investissements financiers s'accompagnent d'investissements de "matière grise" tout aussi importants. Les talents de nos techniciens et la valeur de nos techniques industrielles sont des atouts majeurs dans notre présence à l'étranger. Les projets d'investissement aboutissent à l'établissement de liens commerciaux qui présenteront un jour un intérêt de premier ordre car si les efforts de développement réussissent, le Tiers Monde sera d'ici la fin du siècle le marché le plus intéressant du globe.

Les investissements étrangers représentent à l'heure actuelle 45% du transfert total de ressources financières vers les pays en voie de développement (5.8 milliards de dollars sur un total de 12.8 milliards).

Le niveau des investissements privés dépend dans une grande mesure de l'attitude adoptée par les pays en voie de développement. C'est à eux qu'il incombe de créer un climat favorable aux investissements.

La Société pour l'expansion des exportations (S.E.E.) octroie maintenant une assurance spéciale aux investisseurs canadiens pour les protéger contre les risques spéciaux découlant d'une mise de fonds dans des régions en voie de développement (exemple: expropriation, impossibilité de rapatrier les bénéfices ou les capitaux, révolutions.) La S.E.E. encourage une participation locale aux investissements.

Le programme d'assurance des investissements de la S.E.E. sert de complément aux fonctions traditionnelles de la Société qui sont: 1) Assurer les crédits accordés pour des exportations et 2) Octroyer des prêts à long terme aux acheteurs étrangers de biens d'équipement canadiens. Ces deux activités ont pour but d'améliorer l'accès des produits canadiens sur le marché international mais elles aident également les pays en voie de développement à acquérir les biens d'équipement dont ils ont besoin. Les prêts accordés s'élèvent à 395 millions de dollars et, sur ce montant, 392 millions ont été octroyés aux pays en voie de développement. En ce qui a trait à l'assurance des crédits à l'exportation, 40% des polices concernaient des exportations vers des pays en voie de développement (103 millions de dollars sur un total de 241 millions en décembre 1969).

L'Agence canadienne de développement international a récemment introduit un programme d'aide pour les industriels canadiens qui veulent faire des études de mise en place et de rentabilité de projets d'investissements dans les pays en voie de développement. Ce programme devrait encourager les industriels canadiens à accroître leur participation au développement du Tiers Monde.

Si la compagnie décide de ne pas faire d'investissements après avoir examiné les résultats de l'étude, l'ACDI rembourse 50% du coût approuvé de l'étude à condition que cette dernière devienne la propriété du gouvernement. L'étude pourra alors être communiquée à d'autres investisseurs éventuels.